



Centre Intercommunal d'Action Sociale
de la Communauté de Communes des Villes Soeurs

Compte rendu Conseil d'administration du 12 avril 2021

Point n°	Ordre du jour	N° de page
1	Approbation du compte rendu du 29 mars 2021	1
2	Approbation du budget primitif 2021	1
3	ABS-Analyse des besoins sociaux	2
4	Séjours ski 2019 à 2021	3
5	Questions et informations diverses	3

■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents tous les 17 membres en exercice, à l'exception de : Daniel Cavé.
Monsieur Ozenne arrivé 17h37

Présents : 16 (sauf point 1 :15)

Votants : 16 (sauf point 1 : 15)

Madame Nathalie Vasseur a été désignée secrétaire de séance

1/ Approbation du dernier compte rendu du 29/03/2021

Considérant la tenue du conseil d'Administration du 29 mars et la lecture de son compte rendu (Cf. Annexe),

➤ **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'approuver le compte rendu du dernier CIAS, par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention.**

2/ Approbation du budget primitif 2021

Il s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	169 534.84€	169 534.84 €
Investissement	0 €	0 €

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2021, arrêté comme ci-dessus, par 16 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention.**

3/ ABS-Analyse des besoins sociaux

Le décret du 21 juin 2016, codifié dans le code de l'action sociale et des familles par l'article R123-1, prévoit la réalisation par les centres communaux d'action sociale d'une **analyse des besoins sociaux (ABS) dans l'année civile qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, soit au plus tard le 31 décembre 2021.**

En accord avec la Caf de Seine Maritime (gestionnaire de la Convention Territoriale Globale (CTG), en accord avec la Caf de la Somme), la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) et le CIAS de la CCVS ont engagé une démarche commune de diagnostic partagé, via l'intervention d'un cabinet extérieur. Une procédure d'offre de marché public a été lancée en janvier 2021 et 2 propositions sont parvenues aux services concernés. Celles-ci ne sont pas satisfaisantes au regard des documents transmis et laissent douter de l'utilité d'une dépense qui peut atteindre 40 000€.

La procédure d'offre de marché en cours a été ajournée et sera reconduite au second semestre 2021. Actuellement, une étude est menée par la CCVS et un questionnaire était en ligne auprès de la population, pour le projet de territoire. 4 axes phares sont déclinés :

- Mobilité
- Santé
- Nouvelles compétences
- Attractivité du territoire

Ses résultats seront pris en compte pour la prochaine démarche CTG-ABS, qui a pour finalité de décliner un projet de territoire **en matière sociale.**

La Caf de Seine Maritime devrait participer à hauteur de 60 % du cout total, le CIAS et la CCVS devrait se partager le reste à charge.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration vote, à l'unanimité, le principe de participation financière, à hauteur de 50% du reste à charge de la dépense co-portée par la CCVS pour le diagnostic commun.**

La démarche devant être relancée dès la réception des résultats de l'actuel étude sur le projet de territoire, il a été établi qu'un groupe de travail suivra cette étude, notamment au sein du comité de pilotage qui pourrait être mis en place. La Caf de la Seine Maritime sera participante à ce comité.

- **Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de constituer un groupe de suivi de la démarche conjointe CTG-ABS en la présence de membres nommés et membres élus.**

Les membres suivants se sont proposés :

- Mesdames Doriane Osinski et Florence Le Moigne
- Messieurs Christian Durand-Drouhin et Michel Delepine

4/ tarifs des aides aux séjours de vacances

Pour rappel, pour cette troisième année, le CIAS a reçu les demandes des familles inscrites aux séjours ski. L'annulation du dernier séjour n'a pas empêché l'analyse des aides ski 2021 puisque les documents utiles au traitement de la demande avaient été transmis par les familles au dépôt du dossier d'inscription.

Quotient familial	Aide maximale du CIAS (en €) *	Répartition des enfants par tranche de QF					
		2019 réalisé		2020 réalisé		2021 supposé	
1/ 0 à 366	200	8	7.54%	11	10%	10	9%
2/ 366.01 à 500	190	5	4.71%	3	2.72%	7	6.3%
3/ 500,01 à 650	180	17	16.03%	13	11.8%	16	14.5%
4/ 650,01 à 900	165	17	16.03%	21	19%	13	11.8%
5/ 900,01 à 1250	155	24	22.6%	28	25.45%	21	19%
6/ de 1250.01	140	35	33%	34	30.90%	37	33.6%
Non communiqué						6	4.45%
		106		110		110	

Il en ressort qu'en 2021, les enfants bénéficiant d'un QF Cias de tranche 6 restent majoritaires, et ce depuis 3 ans. En 2021, 3 familles avaient un QF-Cias supérieur à 2500 €.

- Par principe, l'aide accordée pourrait être conservée pour la tranche 6 mais réduite et redistribuée aux tranches inférieures, notamment aux tranches correspondantes aux familles sans aide CAF ; comme les tranches 4 et 5.

A contrario, les 3 premiers tranches QF restent peu représentées et ce, malgré le travail de partenariat mis en place avec les assistantes sociales des secteurs de la Somme et de la Seine Maritime. Cela reste difficile d'amener les familles les plus défavorisées à inscrire leur enfant au séjour ski.

Plusieurs causes ont été supposées :

- Les communes qui sont destinataires des informations relatives à la mise en place des séjours, ne relaient pas assez auprès de leurs familles cible d'un CCAS ou du CIAS.
- Les équipements vestimentaires utiles aux séjours ski demandent un investissement que les familles cible ne peuvent ou pensent ne pas pouvoir assumer.
- Les familles cible du Cias s'autocensurent et ne se permettent pas une telle action par peur des aspects administratifs ou financiers qui en résultent.

Plusieurs propositions sont faites pour augmenter la part des familles cible du Cias ; soit celles des trois premières tranches de QF.

- Afin de permettre d'intégrer l'information dans les journaux communaux, il serait souhaitable que les communes reçoivent les informations plusieurs mois avant la période officielle d'inscription (par exemple, en septembre si les inscriptions commencent en novembre).
- Un partenariat avec des associations caritatives ou l'organisation d'un vestiaire pourrait répondre à cette problématique vestimentaire.
- Un partenariat avec les assistantes sociales scolaires et les centres sociaux pourrait venir renforcer le travail déjà amorcé avec les assistantes sociales des départements de la Somme et de la Seine Maritime.

- Une refonte des montants des aides CIAS permettrait d'aider les familles des tranches intermédiaires de manière plus forte et de soulager celles des tranches inférieures. Une proposition des nouveaux montants sera faite au prochain conseil d'administration

L'analyse de la répartition des familles utilisant les ALSH, selon leur QF est similaire

Quotient familial	Nombre de familles		
1/ 0 à 366	18	34	39.53 %
2/ 366.01 à 500	4		
3/ 500,01 à 650	12		
4/ 650,01 à 900	14	36	41.86%
5/ 900,01 à 1250	22		
6/ de 1250.01 à +	9	Pas d'aide Cias	
Non complet	7		
(selon dossiers au 22 mars 2021)	86		

Pour rappel, les tranches de Qf du Cias prennent en compte les modalités d'attribution des aides des 2 Caf de la Somme et de la Seine maritime.
Depuis 2020, la Caf de la Somme a élargi son public cible.

QUOTIENT FAMILIAL	En 2018 et 2019	Depuis 2020
Moins de 450 €	QF aidés par la CAF 76 et la Caf 80	QF aidés par la CAF 76 et la Caf 80
De 451 à 600 €		
De 601 à 800 €	QF aidés par la Caf 80	QF aidés par la Caf 80
De 801 à 950€	QF sans aide CAF	QF sans aide CAF
De 951 à 1250 €		
+1251 €		

Les aides ALSH du CIAS sont peu sollicitées par les familles.
Pour les factures d'Alsh, le processus d'attribution est à remanier pour réduire le temps entre leur paiement des familles (en amont des périodes de vacances scolaires) et la perception de la participation du CIAS (à la suite de la réception de la facture finale).

- La participation Alsh sera versée dorénavant de manière systématique et la phase de demande que devait effectuer la famille, sera supprimée.

De manière générale, une refonte des participations des Séjours et Alsh est à mener. Celle-ci portera sur les montants et les modalités d'attribution afin d'apporter une plus grande aide aux familles des tranches intermédiaires.

Pour information supplémentaire, la répartition des enfants des séjours SKI par commune est proposée en annexe.

5/ questions et informations diverses

- Le Pass-Culture :

Suite à la proposition de Pass-C exprimé par madame Le Moigne, lors du C Adm° du 29 mars, plusieurs exemples de Pass-C ont été repérés et ont été présentés au C Adm° (cf. annexe).

Leur lecture permet aux membres du conseil d'Adm° d'exprimer leurs désirs d'orientations quant aux caractéristiques du Pass-C de la CCVS, et notamment pour sa partie sociale.

1. Celui-ci concernerait les **actions culturelles** des 28 communes de la CCVS (les théâtres, les expositions, les musées, festivals, concerts, achats de biens culturels, disque, film, cours artistiques de musique et de danse et toutes autres activités culturelles)
2. Il permettrait de **se déplacer gratuitement** sur le territoire grâce à un moyen de locomotion mis en place par la CCVS ; ce qui implique un regard fort sur l'aspect de la mobilité (compétence récemment prise par la CCVS).
3. Il s'adresserait à la **population des 28 communes et à toute tranche d'âge**
4. Il **associerait** les associations, les établissements et les commerçants du territoire, afin de créer un réseau actif.
5. Il aurait une retombée locale et les informations seraient accessibles par l'intermédiaire d'une **application** gérée par la CCVS.
6. Il devrait être opérationnel en septembre 2021, à défaut en janvier 2022.
7. Il pourrait être progressif en commençant par une somme d'argent alloué, puis des réductions d'entrée, voire des opérations d'accompagnement des publics vers la Culture.

Les statistiques de fréquentation culturelles pourraient être récupéré auprès des établissements et structures culturelles des communes, les CCAS, les associations comme « sans guillemet ».

Le mode de calcul des aides basées sur un quotient familial est à préciser et peut être même à harmoniser.

- Un groupe de travail est composée des membres suivants : Nathalie Vasseur, Chantal Desenclos, Martine Douay, Florence Le Moigne, Rock Saint-Germain, Jean Paul Mongne, Michel Barbier et Daniel Dehedin.
Il se réunira le jeudi 20 mai à 14h.
La salle Alain Longuent étant réservée, un accueil sur une commune sera bienvenu.

- Les accueils d'urgence

A la demande de Monsieur Delepine, **le recensement des structures d'accueil d'urgence** sera effectué, sur le territoire de la CCVS. Il exposera les ressources dont disposent les communes pour répondre aux situations de mise à l'abri des personnes sans domicile fixe (SDF), des personnes battues ou des incidents de vie tel qu'un incendie de maison.

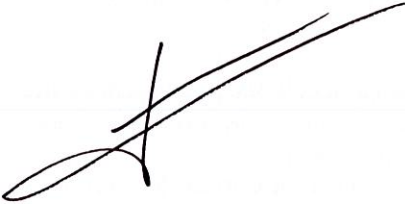
Il est parfois difficile d'obtenir un accueil d'urgence à Dieppe ou à Abbeville, notamment lors de la saison d'hiver. S'il est possible de bénéficier de places d'accueil auprès du Samu social, il faut en assurer le transport, à défaut il faut trouver un hébergement pour 2-3 nuits minimum aux publics concernés.

Plusieurs solutions sont déjà connues mais elles restent insuffisantes alors que cette problématique qui pourrait relever des missions du CIAS, concerne l'ensemble du territoire.

A l'exemple de la ville d'Eu, qui possède un logement consacré à l'accueil d'urgence, parfois sollicité par les communes de Mers les bains et Le Tréport, il serait pertinent d'étudier les possibilités offertes aux communes en termes de logement potentiel, de conventionnement avec des associations type Emmaüs ou des institutions d'accueil d'urgence comme les Nids.

Clôture à 18h59

Le président
Eddie Facque



Le secrétaire de séance
Nathalie Vasseur

